Isabelle LEBLIC

Ethnologue, LACITO-CNRS, Paris

D'une famille a l'autre : Circulation enfantine kanak en Nouvelle-Calédonie

1. Différentes conceptions de la parenté

Avant toutes choses, il est nécessaire de rappeler quelques notions de base en matière de parenté, couramment utilisées en anthropologie. Les éléments nécessaires de toute structure de parenté¹ sont la consanguinité, la filiation et l'alliance, avec une universalité de la prohibition de l'inceste. Si les prohibitions de l'inceste touchent partout des parents différents, l'interdit sur l'inceste existe dans toutes les sociétés.

L'étude de la parenté exige l'analyse de cinq champs d'intérêt : la terminologie, le mariage, la résidence, la filiation et l'héritage. Je ne parlerai ici rapidement que de la terminologie, du mariage et de la filiation.

A- La terminologie

Les critères principaux qui servent à distinguer entre eux les termes d'un paradigme de parenté sont l'âge, le sexe, la génération, la collatéralité et l'alliance. Un terme de parenté est descriptif lorsqu'il ne peut être appliqué qu'à un seul parent, à l'exclusion de tout autre, et classificatoire lorsqu'il peut désigner des individus se situant en des lieux différents d'un paradigme.

B- Deux types de règles de mariage

Les règles de mariage correspondent à un type négatif, quand on interdit la recherche d'un conjoint possible parmi certaines catégories de parents; à l'inverse, le type est positif, quand on ajoute aux prohibitions la désignation d'une certaine catégorie de parents comme conjoint désirable (préférentiel), voire nécessaire (prescriptif).

¹ cf. Cl. Lévi-Strauss: l'atome élémentaire de parenté. C'est la structure de parenté qui existe la plus simple qu'on puisse concevoir, qui consiste en quatre éléments: frère, sœur, père, fils, unis entre eux par deux couples d'oppositions correlatives.

C- La filiation

Il existe différents systèmes de filiation. Celle-ci peut être unilinéaire, soit patrilinéaire (appartenance au groupe de père en fils), soit matrilinéaire (appartenance au groupe de mère en fille); ou bien elle peut être bilinéaire (appartenance aussi bien à un groupe patrilinéaire qu'à un groupe matrilinéaire) ou encore indifférenciée ou cognatique (appartenance à une quelconque des quatre lignées issues de PP, MP, MM, PM2).

Dans ce cadre général, on peut trouver différentes types de familles, qui peuvent être : la famille élémentaire qui regroupe les parents et leurs enfants ; la famille étendue qui voit la coexistence sous un même toit et une même tutelle de multiples cellules conjugales apparentées, avec plusieurs générations et/ou divers collatéraux ; le lignage qui est un groupe d'individus descendant d'un ancêtre commun selon une filiation unilinéaire ; ou encore le clan qui est un groupe plus vaste formé de plusieurs lignages, se réclamant d'un ancêtre éponyme sans pouvoir retracer les liens généalogiques.

Je vais vous présenter maintenant rapidement les grandes caractériques de la parenté kanak paicî3.

2. Conception kanak de la parenté

A- Une parenté patrilinéaire

Les lignages paicî sont patrilinéaires et exogames, c'est-à-dire qu'on appartient au lignage de son père4, à vie pour un fils, jusqu'à son mariage pour une fille qui deviendra alors membre du lignage de son mari. Cela signifie, entre autres, qu'il y a transmission du nom de lignage, des totems, des droits et des terres... de père en fils. Cela signifie également qu'un homme5 devient ancêtre dans son lignage alors qu'une femme mariée sera ancêtre dans le lignage de son mari.

B- Une alliance préférentielle

Ches les Kanaks paicî, on se marie avec quelqu'un qui appartient à un autre lignage et qui est idéalement en position de cousin croisé, dans le cadre d'un dualisme matrimonial qui répartit les lignages en deux moitiés exogames, les Dui et les Bai. Cela signifie qu'un homme dui épouse une femme bai et qu'un homme bai épouse une femme dui, les Dui et les Bai étant donc idéalement en position de cousins croisés.

L'univers de la parenté paicî répartit donc les individus en deux groupes nommés les "gens de mon côté" et les "gens de mon oncle maternel", que l'on peut appeler aussi les "maîtres de la demeure" et les "utérins, invités". Dans toute rencontre, les Kanaks se répartissent entre ses deux groupes.

² Avec P = père et M = mère ; soit par exemple MP = mère de père. Par la suite nous aurons également Fr = frère, Sr = sœur, C = cousins dont CX = cousins croisés et C// = cousins parallèles (cf. schéma 1 pour la distinction CX / C//).

³ J'ai travaillé dans la région de Ponérihouen, côte est de la Grande Terre de Nouvelle-Calédonie qui apaprtient à l'aire linguistique paicî. Il faut se garder de généraliser cesd onnées à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie kanak, qui comprend vingt-huit langues et une grande diversité de systèmes de parenté dans une trame d'organisation sociale commune à l'ensemble de ces sociétés kanak.

⁴ Sauf si adoption dans un autre lignage.

⁵ Sauf si adoption dans un autre lignage.

C- Les chemins de l'alliance

À ces considérations générales s'ajoutent des considérations particulières liées, entre autre chose, à l'histoire des lignages, et qui induisent des interdits supplémentaires pour l'alliance, comme les lignages dits frères (création de liens de parenté entre lignages par le fait d'avoir cheminé ensemble, d'avoir partagé le même habitat, la même marmite sacrée et les mêmes rituels, d'avoir mélangé leur sang...).

D- Une parenté classificatoire

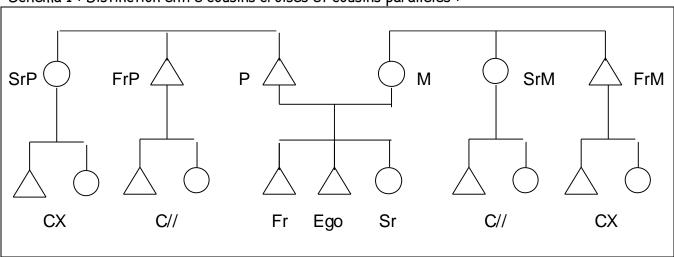
La terminologie de parenté paicî est dite Iroquois6 et possède des grandes caractéristiques suivantes :

- Les pères = père + frères de père
- Les mères = mère + sœurs de mère
- Les oncles maternels = frères de mère
- Les tantes paternelles = sœurs de père
- Une distinction entre cousins croisés (CX) = cousins et cousins parallèles (C//) = frères et sœurs

Elle se distingue de la terminologie de parenté dite Eskimo7 (qui est la nôtre) par le fait que :

Terminologie eskimo	Terminologie iroquoise
C// = CX	C// ≠ CX
C ≠ Frères et sœurs	C// = frères et sœurs
P≠[FrP=FrM]	[P = FrP] ≠ FrM
M ≠ [SrM = SrP]	[M = SrM] ≠ SrP

Schéma 1 : Distinction entre cousins croisés et cousins parallèles :



⁶ Dans la typologie des systèmes de parenté établie par Murdock en 1949 – à la suite de Morgan qui avait réalisé une importante monographie sur les Iroquois et une première étude des systèmes de parenté en 1870 –, on distingue donc le système dit Iroquois.

⁷ Le système de parenté dit Eskimo a été aussi établi dans la typologie de Murdock.

3. Le chronotope kanak ou la notion de "temps-espace" dans la parenté kanak

A-Les généalogies, itinéraires et successions des générations

Les généalogies kanak représentent autant le temps que l'espace puisqu'elles sont à la fois un itinéraire (succession d'anciens habitats) et une succession d'ancêtres et de parents. Dans ce cadre, les patronymes sont aussi des toponymes (en tant que lieux d'émergence des clans ou de séparation en différents lignages). Divers autres choses peuvent induire de la parenté - dite rituelle -, comme cheminer ensemble ou manger ensemble la même marmite (sacrée).

B-Spirale du temps sur quatre générations

Les termes d'appellation de parenté, qui tournent sur quatre générations, nous donne l'image d'un temps cyclique "en spirale" (voir schéma 2).

nivea	u généalogique :	+3	+2	+1	0	-1	-2	-3
Hommes	Ego dit ciè "aîné" à	×			×			
	Ego dit ao "grand-père" à		×			×		
	Ego dit caa "papa" à			×			×	
	Ego dit ciè "aîné" / aajii "cadet"				×			×
	à							
Femmes	Ego dit ciè "aîné" à	×			×			
	Ego dit gèè "grand-mère" à		×			×		
	Ego dit nyââ "maman" à			×			×	
	Ego dit ciè "aîné" / aajii "cadet"				×			×
	à							

C- Homonymie

Le lien d'homonymie vient redoubler l'assimilation des générations donnée par les termes d'adresse. En général, on reprend le nom de quelqu'un qui se trouve en position d'aîné, c'est-à-dire d'arrière-grand-parent. Ce qui provoque une assimilation quasi complète du jeune à son ancêtre dont il reprend le nom ; on lui parle souvent en utilisant le duel "vous deux" (sous-entendu lui et son ancêtre éponyme).

De façon générale, le fait de reprendre le nom de quelqu'un crée un lien particulier entre les deux personnes.

D- Mythe d'origine et intemporalité, continuum êtres surnaturels/esprits/ancêtres et hommes

Le mythe paicî d'origine des hommes et de la terre de Nouvelle-Calédonie sert aussi de justification à la création des moitiés matrimoniales. Dans le mythe, des esprits commencent à peupler la terre qui vient d'émerger de l'eau après un déluge, puis ils donnent naissance à un être mi-homme/mi-esprit avant que n'apparaissent les hommes. On se trouve là dans le continuum esprits / êtres humains.

Le monde des esprits et des ancêtres (la surnature) est dit "choses d'ailleurs" en opposition à celui des êtres vivants qui est dit "sur terre". De même, les hommes vivants sont dits les "vrais hommes" en opposition aux hommes décédés qui deviennent les ancêtres.

E- Rapports aux ancêtres

Chez les Kanaks, le rapport à la mort et aux ancêtres est complètement différent de chez nous : les morts, devenus ancêtres, sont toujours présents aux côtés des vivants pour les soutenir dans toutes leurs actions par l'intermédiaire de diverses pratiques rituelles dont les rites propitiatoires...

Cet intérêt accordé aux défunts se manifeste notamment dans l'importance accordée aux cérémonies de deuil et de levée de deuil qui regroupe chez le défunt ses parents paternels qui reçoivent les parents maternels afin de leur rendre les affaires du défunt et permettre que celui-ci deviennent un ancêtre dans son groupe paternel.

4. Notions de parentalité

A- La notion de parents varie d'une société à une autre

En Occident, le principe d'exclusivité fait qu'on n'a qu'un père et une mère ; ailleurs, un enfant peut avoir de multiples pères et mères classificatoires (comme c'est le cas pour les Paicî), d'où la répartition possible des droits et devoirs parentaux à un groupe de parents, ce qui n'est pas sans influence sur la circulation enfantine.

B- Les six composantes de la parentalité (d'après Esther Goody 1982 et Mireille Corbier 1999)

Dans de nombreuses sociétés, le fait de concevoir et de donner naissance à un enfant n'est pas une condition nécessaire et suffisante pour en être les parents. Il faut en ajouter au moins cinq autres :

- (1.Conception et gestation)
- 2. Nourrissement
- 3. Éducation
- 4. Soutien et garantie
- 5. Identité juridique
- 6. Obligation réciproque d'aide et d'entretien

C- Liens sur l'adoption

On peut donc ainsi opposer une délégation partielle de certaines de ces composantes au transfert institutionnalisé de l'ensemble (hormis la première) que constitue l'adoption plénière; l'adoption peut être exclusive (substitution totale des droits des parents par ceux des tuteurs) ou inclusive (coexistence des droits des géniteurs et des éducateurs); elle peut être aussi ouverte (conservation de liens avec les géniteurs de l'enfant).

D- Nourrir et éduquer :

Dans de nombreuses sociétés, il existe un parallèle fort entre adoption-fosterage et mise en nourriture, en éducation, en apprentissage... soit entre nourrir et éduquer (latin alo = "nourrir, élever" —> alumnus = "nourrisson, enfant"; la même chose chez les Paicî où un même mot èrù désigne à la fois le fait de d'élever, de soigner et de réserver un enfant pour l'adopter).

5. L'adoption : pourquoi faire?

<u>En Europe occidentale</u>, l'adoption a eu trois fonctions principales qui ne s'excluent pas mutuellement :

— Procurer une famille aux orphelins et enfants trouvés.— Procurer une progéniture sociale aux couples sans enfants.— Procurer à un couple ou à un individu un héritier à sa propriété, transmission des biens et des statuts.

Notons que, dans nos sociétés, le lien entre adoption et orphelins est très contemporain et date d'après la Première Guerre mondiale. Aujourd'hui, on parle surtout de "l'intérêt de l'enfant".

Si pour les historiens de l'Europe médiévale, l'adoption, est conçue comme une <u>manipulation de la parenté</u>, pour les ethnologues, <u>elle fabriquent de la parenté</u>.

<u>Dans les sociétés dites traditionnelles</u>, les études sur l'adoption insistent beaucoup sur la notion de circulation des enfants (en parallèle souvent à celle des femmes par les mariages). L'adoption y a les fonctions principales suivantes :

- donner des parents à des enfants qui n'en ont pas et vice versa
- les nécessités de la survie et de la reproduction du groupe
- aider des individus à acquérir de meilleures positions
- la balance des sexes
- "tirer" l'enfant (le soustraire à une mauvaise influence, souvent de l'ordre de la sorcellerie... pour le protéger)
- intérêt économique : enfants mis en gage, en apprentissage, en placement pour travail domestique...
- donner un soutien à des parents âgés et isolés
- créer des relations nouvelles entre groupes ou en entretenir des anciennes (en parallèle avec l'alliance)
- remplacement de l'infanticide, etc.

Notons enfin que les enfants et adultes déplacés peuvent l'être en tant que fils/fille mais aussi en tant que gendre/bru, ou dans toute autre relation de parenté, notamment petit-fils/petite-fille...

On peut résumer ainsi les quatre causes principales des transferts juvéniles en société dite traditionnelles (Suzanne Lallemand, 1993):

1	2	3	4
survie reproduction	nécessité	convenance sociale	commodité
(enfants orphelins)	(excès de descendance)	(balance	(tirer l'enfant)
(tuteurs stériles)	(divorce)	des sexes)	

Enfin, notons que dans le cas d'adoptions répétitives entre deux groupes ou plus, ces transferts peuvent se faire selon :

- un échange direct (un enfant contre un enfant)— un échange différé (un enfant qui sera rendu ultérieurement)
- ou encore un échange asymétrique (c'est toujours le même groupe qui reçoit et le même qui donne)

6. L'adoption kanak

Deux types principaux de transferts kanak qui sous-entendent le transferts des droits et obligations parentales des parents biologiques à des parents adoptifs :

- <u>le prêt,</u> gardiennage temporaire, que l'on appelle <u>fosterage</u> : l'enfant est élevé ailleurs, jusque vers ses 12 ans
- <u>le don</u>, <u>adoption</u> proprement dite, avec changement d'identité si changement de lignage Entre ces deux pôles de la circulation enfantine kanak, il faut noter aussi :
- <u>l'attribution de tel enfant à un parent donné</u> sans changement de domicile ni d'identité,
- ou encore <u>l'assimilation</u> de deux personnes <u>par le lien d'homonymie (généralement un arrièregrand-père(/mère) et son arrière-petit-fils(/fille)</u>

A- Cumul des filiations et des interdits

En Nouvelle-Calédonie, il n'y a <u>pas de secret adoptif</u>, c'est-à-dire que les enfants transférés savent qui sont leurs parents biologiques et le plus souvent conservent des relations avec eux : il y a donc cumul des filiations (adoption simple) et non pas remplacement de l'une par l'autre (adoption plénière). Ce qui induit un cumul des parentés et des prohibitions de l'inceste

B- Parallèle entre la circulation enfantine et la circulation des femmes par les alliances

Chez les Kanaks paicî, on fait les mêmes présents et cérémonies coutumières dans les deux cas (on "prend" et on "pose" une femme comme un enfant) pour les installer dans leur nouveau lignage (donc en cas d'adoption en dehors de son lignage de naissance).

Notons que je ne parle ci-dessous que des dons d'enfants, les seuls repérables de manière fiable sur les généalogies.

Les <u>fosterages</u>, qui n'interviennent pas de façon définitive sur les généalogies, n'étaient souvent pas mentionnés.

Disons simplement qu'ils se produisent le plus souvent pour conforter les liens d'alliance : autrement dit, un enfant sera confié momentanément à son oncle maternel direct ou à quelqu'un du lignage de son oncle.

Six raisons principales président aux transferts juvéniles qui influent sur le sexe de l'enfant donné :

- On donne une fille pour :
 - le règlement d'une dette la réconciliation de deux lignages
 - l'arrêt d'une guerre
 - le remplacement d'une femme qu'on n'a pas pu rendre dans le cycle des alliances matrimoniales ou le rappel d'une alliance passée

- On donne un garçon pour :
 - le remerciement d'un geste ou service rendu éviter l'extinction d'un lignage (dans ce cas-là l'oncle maternel prend son neveu, fils d'une sœur)
- On donne un enfant de l'un ou l'autre sexe pour :
 - combler l'absence d'enfant d'un couple
 - rétablir l'équilibre des sexes dans une fratrie (un garçon qui n'a pas de sœur peut avoir des difficultés à obtenir une femme ! car la règle veut que l'échange des femmes soit équilibré)

C- Transferts d'adultes

Intégration d'adulte "étranger" dans un lignage et même d'un lignage nouveau-venu en son entier dans un autre qui l'accueille selon le même processus d'adoption

D- Nature des transferts constatés

<u>Un quart</u> des enfants recensés dans les généalogies a fait l'objet d'un transfert (soit 341 sur 1374).

La moitié des enfants transférés provient d'une mère célibataire (nécessité d'avoir une filiation officielle); mais tous les enfants non reconnus par leur père ne sont pas adoptés (20 % ne l'ont pas été).

La moitié des enfants transférés reste dans leur lignage de naissance ou dans un lignage frère 42 % des enfants transférés le sont dans un lignage allié matrimonial

E- Qui sont les parents adoptifs

- Pour les enfants nés d'une mère célibataire :
 - 58 % des enfants non reconnu par leur père sont adoptés dans leur lignage de naissance, essentiellement par un frère de la mère (29 %) et par le père de la mère (27 %)
 - 42 % des enfants "sans père" sont adoptés dans un autre lignage que celui de la mère (patronyme différent): 9 % par le grand-père maternel de la mère, 10 % par des beaux-frères classificatoires de la mère, 5 % par le mari ultérieur de la mère, 12 % par des alliés plus lointains
- Pour les enfants nés d'un couple :
 - 66 % sont donnés dans un autre lignage que celui du père biologique, essentiellement dans celui de la mère, dont 7 % à des oncles utérins, 4 % à des grands-pères maternels et 4 % à des mères classificatoires
 - 34 % sont donnés à l'intérieur de leur lignage de naissance, dont les deux tiers (26 %) à un père classificatoire (FrP)

Conclusions

Ma participation aux travaux de ce sixième colloque du GREPFA-France m'a suggéré quelques réflexions, comprenant mieux en quoi mon intervention pouvait cadrer dans les préoccupations des participants. En effet, une des interrogations en pratique dans l'accueil familial thérapeutique m'a semblé être la place respective de la famille naturelle et de la famille d'accueil face à l'enfant ou à l'adulte placé. Vu de l'extérieur, on a le sentiment que l'on ne veut placer les liens affectifs et « familiaux » que du seul côté des premiers alors que les seconds doivent n'être considérés que comme des « professionnels » intervenant dans un processus thérapeutiques et que cela ne doit pas laisser place aux sentiments. Aussi, pourquoi parler de famille d'accueil, surtout quand il s'agit du placement d'enfant ? Cette réaction un peu naïve de quelqu'un peu au fait de ces pratiques me confortent dans l'idée que la parentalité n'est pas seulement une affaire de conception et de gestation, ce que les ethnologues, à la suite d'Esther Goody affirment depuis de nombreuses années.

Références bibliographiques

CORBIER Mireille (éd.)

1999 *Adoption et fosterage*. Paris, éd. De Boccard, coll. De l'archéologie à l'histoire, 392 p.

CORBIER Mireille

1999 "Introduction : Adoptés et nourris", *Adoption et fosterage*. Paris, éd. De Boccard, coll. De l'archéologie à l'histoire : 5-41.

GOODY Esther

1982 Parenthood and Social Reproduction : Fostering and Occupational Roles in West Africa. Cambridge.

LALLEMAND Suzanne

1993 La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange. Paris, L'Harmattan, coll. Connaissance des hommes, 224 p.

LEBLIC Isabelle

2000 "Adoptions et transferts d'enfants dans la région de Ponérihouen", *En pays kanak*. Alban Bensa et Isabelle Leblic (éds), Paris, éd. de la MSH, coll. Ethnologie de la France 14 : 49-67.

LEBLIC Isabelle (éd.)

2003 *De l'adoption. des pratiques de filiations différentes.* Clermont-Ferrant, Presses universitaires Blaise Pascal, coll. Anthropologie (sous presse).